

REÇU EN PREFECTURE

le 16/06/2026

Application grece E lepaste.com

93\_AR-084-268400009-2026.06.16-026\_104-AR

Mis en ligne le .....1.7...JUN.2026

**CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE  
DE VAUCLUSE**

2026-115

80 Rue Marcel Demonque  
AGROPARC - CS 60508  
84908 AVIGNON cedex 9

Avignon, le 16 juin 2026

Tel. 04.32.44.89.30

**N° 26-104**

**Arrêté du Président portant établissement de la liste d'admission de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe session 2026**

**Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse,**

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu le décret n° 2007-116 du 29 janvier 2007 modifié fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 10 et 21 du décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

Vu le décret 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n° 25-103 du 25 août 2025 portant ouverture de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe – session 2026 par le centre de gestion de Vaucluse, en convention avec l'ensemble des centres de gestion de la région Sud Provence-Alpes- Côte d'Azur,

Vu l'arrêté du Président n°26/047 du 05 mars 2026 portant composition du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade d'Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe – session 2026,

Vu l'arrêté du Président n°26/048 du 05 mars 2026 fixant les modalités d'organisation des épreuves de l'examen professionnel d'avancement au grade d'Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe – session 2026,

Vu l'arrêté du Président n° 26/049 du 05 mars 2026 portant liste des candidats autorisés à participer à l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe session 2026,

Vu le procès-verbal du jury en date du 05 juin 2026,

**ARRETE**

**Article 1** : La liste d'admission de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe session 2026 est établie par ordre alphabétique, comme suit :

(25 candidats)

Nom	Prénom
BASSEMON	Sophie
BAZZO	Johanna
CAMBURSANO	Stephanie
CESTIER	Audrey
CHAMBERON	Marie-Aimée Alicia
CUESTA	Emmanuelle
FRANCOIS	Isabelle
GUGLIELMINO	Faustine
HARBAOUI	Hager
KEBDANI	Cherazade
LISCIANDRA	Francesco Antonio
MALROUX	Yvie
MUSSO	Joris
NADAL	Fanny
OUNIS	Kamel
PIQUEMAL	Mélina Cécile Solveig
POUSSE	Ingrid
REBUFFAT	Teo
RENOUX	Nathalie
RIZZO	Maxime Éric
SABA	Rocco
SANCHEZ	Cizia
SERENA	Océane
TARAVEL	Karine
VINCENT-SULLY	Fabrice Grégoire

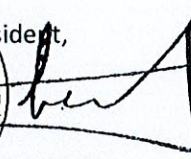
REÇU EN PREFECTURE  
le 16/06/2026  
Application au site F.legislate.com  
99\_AR-08+-288400000-2026.06.16-A26\_104-AR


Mis en ligne le .....

2026-116

**Article 2** : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3** : Une ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet du Département de Vaucluse.

Le Président,  
  
\* Maurice CHABERT



The stamp is circular with the text 'FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE' around the top edge and 'VAUCLUSE' at the bottom. In the center, it says 'CENTRE DE GESTION'. There is a handwritten signature over the stamp.

